

# Commune de PAILLÉ

## Conseil Municipal du 17 Février 2021

### COMpte-REndu

Nombre de membres				L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la commune de Paillé, dûment convoqué le 11/02/2021 s'est réuni sous la présidence d'Ornella Tache, maire de Paillé Secrétaire de séance : <b>Sylvie Robert</b>
En exercice	Présents	Votants	Pouvoirs	
11	09	09		

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Pouvoirs
Ornella Tache	X		
Patrick Bouillon	X		
Gladys Sauton		X	
Bertrand Bonneau	X		
Philippe Depeuil	X		
Régine Ganieux	X		
Françoise Mathon	X		
Christophe Staffent		X	
Valérie Aubert	X		
Alexandre Lucien	X		
Sylvie Robert	X		

### **Présentation du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Paillé par l'entreprise TSE :**

TSE est une société française non cotée en bourse et créée en 2012 – 5 centrales en fonctionnement qu'ils exploitent eux-mêmes. La société n'adhère à aucune charte ou mouvements au niveau national (ENERCOOP, NRJ partagée par exemple). Elle porte le 2<sup>ième</sup> plus gros projet en France dans la Meuse. Elle exploite un site sur la commune de Verneuil Moustier à côté de Poitiers (centrale implantée depuis 4 ans) et a 2 projets en cours à proximité de Confolens.

Le projet concerne 2 parcelles appartenant à 2 propriétaires privés sur 7,5 hectares situés entre l'usine d'incinération et la départementale (axe entre Aulnay et Les Églises d'Argenteuil). Il s'agirait d'une centrale de 8 à 9 mégawatts soit la consommation électrique d'environ 2 000 personnes. Le contrat de mise à disposition du terrain est signé pour une durée de 40 ans avec les propriétaires.

Le projet serait compatible avec les règles d'urbanisme du PLU (zone agricole à développer).

Les panneaux (fabriqués en Chine) sont fixés sur des tables (point bas à 1 mètre – point haut à 3 mètres). Contrairement à l'éolien, le projet ne nécessite aucune injection de béton dans le sol sauf au niveau du poste de transformation. Il est prévu de remplacer les panneaux au bout de 25 ans.

Un chemin encadre la clôture. Le parc dispose d'une réserve d'eau en cas d'incendie, de caméras reliées à un système de vidéosurveillance en cas d'intrusion.

La société assure la construction, l'exploitation, la maintenance du parc et l'entretien. Ses équipes de maintenance sont situées à environ 2 heures du site. Lors de la phase de construction, la société fait appel à des artisans locaux.

Au bout de 20 ans, la société provisionnera 50 000€ sur un compte pour permettre de financer le démantèlement de la centrale si le contrat n'est pas renouvelé à son terme.

En cours d'exploitation, le terrain est proposé à un producteur ovin.

Les retombées fiscales sont de l'ordre de 31 000 Euros par an pendant 40 ans pour les collectivités (Communauté de communes - Département – commune) dont 4 046 euros par an reviennent à la commune.

Un financement participatif sera ouvert aux citoyens avec un rendement de l'ordre de 4 à 5 % par an pendant 5 ans. Une réunion publique peut être organisée afin d'informer les personnes intéressées par ce type d'investissement.

Une Enquête publique sera mise en place

Après le départ des représentants TSE, Mme le Maire rappelle que, lors d'une précédente séance, le conseil municipal a émis un avis défavorable car il s'agit de terres agricoles.

Le conseil souhaite privilégier des projets porteurs en termes de création d'emploi et maintient son avis défavorable à ce projet.

**Vote du compte administratif :**

Mme le Maire quitte la salle. Régine GANIEUX fait voter le compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité.

**Vote du budget :**

Financement de travaux pour sécuriser l'épicerie du village victimes de plusieurs tentatives de vol – la gérante va faire des travaux de renforcement de l'épicerie – Mme le Maire propose la pose de tubes remplis de béton implantés dans le sol devant l'épicerie afin d'éviter que les intrus ne se servent d'un véhicule bélier contre la devanture. Le devis d'environ 3 000 euros est validé par le conseil.

Installation d'un portail au logement communal : devis d'environ 3 800 euros – le devis n'inclut pas la pose de la semelle en béton – provision de 5 000 euros dans le budget – le devis est validé par le conseil.

**Projet éolien de la Jarrie-Audouin :** à l'unanimité, le conseil émet un avis défavorable à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de La Jarrie-Audouin.

**Impasse appartenant à Madame MAISSANT Jacqueline à Virollet :** la propriétaire donne son accord écrit pour vendre cette impasse à la commune au prix de 1 euro par m<sup>2</sup>. De cette façon, les compteurs d'eau individuels pourront être installés sur la voie publique.

**Emploi saisonnier pendant 1 mois pour aider Pascal dans l'entretien des espaces verts :** le conseil donne son accord.

**Présence de ragondins signalée à l'intérieur de Brie le long de la rivière :** Bertrand BONNEAU le signalera à la fédération des nuisibles.